

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-12

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Régimes sociaux et de retraite »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	0	0
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	0	220 000
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	0	0
TOTAUX	0	220 000
SOLDE	-220 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet amendement procède à une minoration de 220 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins ».